

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Weller Pyropen Refill, 75 ml / 42g

Désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

Pyropen Refill

N° de l'article (utilisateur): No. T005 16 160 99 / 49

Autres désignations

SDS-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

remarque

burning gas / Brenngas / gaz combustible / gas combustibile / O gás combustivel / brandstof gas / bränslegas / braendselsgas / brenngass / polttoaine kaasu / paliwo gazowe / küttegaasi / deggazes / Kuro dujos / vykurovací plyn / gorivo plin / gaz

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Weller Tools GmbH

Carl-Benz-Straße 2

Germany-74354 Besigheim

Téléphone: +49 7143 580-0

Télécopie: +49 7143 580-108

E-mail: info@weller-tools.com

Service responsable de l'information: environmental department

Renseignement téléphone: +49 7143 580-101

Renseignement fax: +49 7143 580-108

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GIZ Mainz +49 6131 - 19240 (language - german, english, french)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Risques physiques

Flam. Gas 1

consignes en cas de risques physiques

H220 Gaz extrêmement inflammable.

consignes en cas de risques physiques

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Consignes en cas de risques physiques:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

Informations générales:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Réaction:

P377 Fuite de gaz inflammable: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Conservation:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Description

mixture / Gemisch / mélange / mezcla / mistura / mengsel / Blandning / Blanding / seos / mieszanina / segu / maisijums / misinys / zmes / mesanica / karisim

Composants dangereux

propane	>10 - <25 %
CAS 74-98-6	
EC 200-827-9	
INDEX 601-003-00-5	
REACHNo 01-2119486944-21	
Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas,	
isobutane	>=25 - <=50 %
CAS 75-28-5	
EC 200-857-2	
INDEX 601-004-00-0	
REACHNo 01-2119485395-27	
Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas,	
butane	>=50 - <=100 %
CAS 106-97-8	
EC 203-448-7	
INDEX 601-004-00-0	
REACHNo 01-2119474691-32	
Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas,	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Eau pulvérisée. mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Agents oxydants.

Ne pas stocker ensemble avec:

Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger contre:

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

Lagerklasse: 2B (Druckgaspackungen)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

négligeable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
106-97-8	n-Butane	1900 mg/m ³	800 ppm	France

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

remarque

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

EN374

Caractéristiques exigées:

imperméable au gaz

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min

remarque

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État

Gas:

gaz comprimé

Couleur

incolore

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif:

non déterminé

	paramètre	Méthode - source - remarque
pH		non déterminé
Point de fusion/point de congélation		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44 °C	
Point éclair (°C)	-97 °C	
Taux d'évaporation		non déterminé
inflammabilité		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	10,9 Vol-%	
limite inférieure d'explosivité	1,5 Vol-%	
Pression de la vapeur		non déterminé Druck / Pressure / Pression (20°C): 2 - 3,5 bar
Densité de la vapeur		non déterminé
Densité relative	ca.0,56 g/cm ³	Temperature 20 °C
Solubilité dans les corps gras (g/L)		non déterminé
Solubilité dans l'eau (g/L)		non miscible
Soluble (g/L) dans		non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau		non déterminé

paramètre

Méthode - source - remarque

Température d'auto-inflammabilité 365 °C

Température de décomposition

non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solvant (%)

Valeur 0 %

remarque

VOC (EU) 100%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

En cas d'échauffement:

Risque d'un éclatement du récipient.

>50°C

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

négligeable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Données non-toxicologiques pour l'homme

remarque

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz)

ingrédient butane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) 658 mg/L

Dose efficace

LC50:

Temps d'exposition 4 h

Espèce:

Rat

ingrédient isobutane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) >20 mg/L

Dose efficace

LC50:

Temps d'exposition 4 h

Espèce:

Rat

ingrédient propane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) >20 mg/L

Dose efficace

LC50:

Temps d'exposition 4 h

Espèce:

Rat

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Evaluation résumée des propriétés CMR

cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité sur les microorganismes

remarque

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Code des déchets conditionnement 160500

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut

Code des déchets conditionnement 160000

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE

Code des déchets conditionnement 160505

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 N° UN	2037	2037	2037
14.2 Désignation officielle pour le transport	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ	RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS	Receptacles, small, containing gas
14.3 Classe(s)	2	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicable non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger 2.1

Code de classification 5F

Quantité limitée (LQ) 1 L

code de restriction en tunnel D

catégorie de transport 2

remarque

Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4. ADR/RID

Informations complémentaires - Transport maritime (IMDG)

Polluant marin Non

Groupe de ségrégation B / SW2 Clear of living quarters

remarque EMS-No.: F-D,S-U

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ) 1

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime (IMDG)

Limited Quantities (LQ) 120 ml

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

autres réglementations (UE)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Classification selon Annexe I, Partie 1

P2 Gaz inflammables

Inscription au Annexe I, Partie 2

Substances dangereuses explicitement mentionnées

aucune/aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Flammable gases – Category 1

Press. Gas C: Gases under pressure – Compressed gas

Press. Gas L: Gases under pressure – Liquefied gas

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.